

Propositions d'amendements au document préparatoire au Congrès Programmatique du Mouvement Démocrate des 4-5-6 décembre 2009 à ARRAS

Soumises par les adhérent-e-s et sympathisant-e-s de CENTR'ÉGAUX (Association des
Centristes et Démocrates Lesbiennes Gays Bi Trans et GayFriendly)

Constitutrices et contributeurs :

Malika ARADJ, Didier ARTHAUD, Clément BASCOUL, Patrick BLANCODINI, Benoît BLASER, Muriel DEROUET, Franck FAVEUR, Marik FETOUH, Marie-Laurence FEURTET, Frédéric GETTON, Guillaume GIFFO, Jean-Luc LAGLEIZE, Jean-Luc LAVIEVILLE, Laurent MARTINEZ, Damien MONNIER, Frédéric PECHARMAN, Jérôme PÉTREQUIN, Laurent RAMBAUD, Fabien ROBERT, Eila SZENDY, Catherine TRIPON, Alexandre URWICZ, Patrice VERPILLAT.

I. 1-8 Laïcité

A. *Corrections (en gras les ajouts, en barré les suppressions)*

La laïcité est un fondement du pacte républicain inscrit dans la Constitution française qu'il est urgent de réaffirmer comme principe cardinal de notre vie en société. Tel qu'il résulte de notre tradition républicaine il ne s'agit ni d'une laïcité de combat, qui viserait à limiter la liberté religieuse, ni d'une laïcité purement formelle laissant la porte ouverte à une dérive **religieuse extrémiste**, voire communautariste, contraire au pacte social français.

Pour nous, démocrates, la laïcité c'est ce qui sépare la loi de la foi. Il doit s'agir d'une laïcité apaisée et impartiale qui, tout en reconnaissant le fait religieux, **reconnaît le fait athée et** fournit des règles claires nécessaires au respect mutuel, à l'éducation des futurs citoyens et au développement harmonieux du débat démocratique **en plaçant la loi et les libertés au dessus des croyances**. Autant de conditions essentielles à la liberté de conviction de chacun et à la cohésion sociale de la collectivité. Nous sommes pour la défense de la loi de 1905, loi de séparation de l'Église et de l'État, comme un point de repère du projet républicain français.

Et la laïcité, ce n'est pas seulement une loi, c'est aussi un état d'esprit. C'est une démarche de respect de l'autre, dans sa foi, son agnosticisme ou son athéisme, dans ses convictions, dans sa vie, **dans son être**. C'est une démarche intellectuelle, portée par la volonté de ne pas tout mélanger et de ne jamais imposer aux esprits et aux cœurs une loi unique qui ne souffre pas de recours, dans laquelle la femme, ou l'homme, ou l'enfant se trouverait enfermé. C'est la garantie que l'émancipation est toujours possible.

B. *Explications*

1) Il nous semble important de préciser la forme des communautarismes dont nous parlons ici. Et de souligner les autres dangers des dérives religieuses : le risque n'est pas la religion mais ses versions extrémistes.

2) De même par soucis d'équilibre, une nation laïque ne reconnaît le fait religieux qu'au côté du fait laïque et des libertés. Ne pas le préciser pourrait être interprété comme un déni du droit à ne pas croire ou un déni de la laïcité elle-même.

3) Il semble important de préciser que, dans un état laïque, les libertés, la loi etc.... sont au dessus des religions, et donc qu'on ne peut opposer des croyances religieuses aux libertés et aux lois.

4) Point important, le respect de l'autre est aussi un respect de ce qu'il est et pas uniquement de ses croyances ou choix.